

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 10

*Objet : Tarif cantine
adultes*

Date de convocation :

4 juillet 2023

Date d'affichage :

4 juillet 2023

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
19

Nombre de votants :
20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 11 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE,

Pouvoir : Mme Colette VERDOUX a donné procuration à Mme Véronique PATERNE.

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif repas de la cantine pour les adultes à 5,20 € à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de fixer le repas cantine des adultes à 5,20 € à compter du 1^{er} septembre 2023.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL

